

## Journée internationale des droits humains - 10 décembre 2013

---

*À l'occasion de la Journée des droits humains, les trois Églises nationales s'intéressent à la persécution des chrétiens au Proche et au Moyen Orient. Aujourd'hui, plus de 150 millions de chrétiens à travers le monde sont victimes de discriminations graves, d'actes de violences ou d'arrestations en raison de leur foi. Mandatée par les Églises pour lancer une pétition adressée à un pays spécifique, l'ACAT-Suisse se penche sur la persécution des minorités religieuses en Iran.*

### **L'Iran et les minorités religieuses**

La République islamique d'Iran est un régime autoritaire proclamé le 1<sup>er</sup> avril 1979. Elle repose sur une légitimité théocratique et se base sur la loi islamique et sur la tutelle du clergé. La Constitution iranienne place l'ensemble des institutions politiques, judiciaires, militaires et médiatiques sous l'autorité du Guide suprême de la Révolution islamique, actuellement l'Ayatollah Khamenei.

Le peuple iranien a élu en juin 2013 son nouveau président, le religieux modéré et réformateur Hassan Rohani. Lors d'un discours très attendu devant la 68<sup>e</sup> Assemblée générale des Nations unies à New York, le 25 septembre 2013, il s'est montré davantage ouvert vers le monde extérieur que son prédécesseur Mahmoud Ahmadinejad, notamment en ce qui concerne les relations avec l'État d'Israël, la coopération nucléaire et les droits humains. Sa loyauté envers les conservateurs semble toutefois peu ébranlable.

### **Les minorités religieuses persécutées**

L'islam chiite est religion d'État. Certaines minorités religieuses telles que les musulmans sunnites, les dissidents chiites, les derviches soufis, les juifs et les chrétiens assyro-chaldéens et arméniens sont reconnues par la Constitution mais font toutefois l'objet d'une importante répression. La minorité des Baha'is n'est pas reconnue par l'État islamique et est par conséquent fortement persécutée. Intensifiée une première fois avant les élections de 2009 comme jamais après la révolution islamique de 1979, la répression à l'encontre des minorités religieuses a repris début 2013, avant les élections de juin, et se poursuit aujourd'hui encore sous la présidence de Hassan Rohani.

Parmi les 450'000 chrétiens en Iran, les protestants évangéliques, dont de nombreux convertis, ne sont pas reconnus. Les Perses (ou Iraniens de souche) ont l'obligation d'être musulmans, ceux qui se convertissent risquent d'être arrêtés, interrogés, emprisonnés et battus, voire même condamnés à mort, car selon la loi, tout musulman qui quitte l'islam pour une autre religion encourt la peine capitale. Un cas récent est celui de Youcef Nadarkhani, un pasteur converti au protestantisme, arrêté en octobre 2009 puis condamné à mort pour apostasie. Sous une importante mobilisation internationale, l'Iran a finalement cédé et annulé la condamnation à mort en janvier 2013. Les cultes des protestants sont fréquemment perturbés par des rondes policières ou infiltrés par des agents des services secrets. Durant leurs cérémonies, ils n'ont pas le droit d'accueillir des Iraniens qui n'appartiendraient pas à leur groupe et ont l'obligation de remettre aux autorités des listes comprenant les noms des membres de leurs communautés religieuses. Les protestants, et parfois même les chrétiens assyro-chaldéens et arméniens, n'ont pas le droit d'exprimer librement leurs convictions religieuses ni de tenir leur culte en persan.

Dans ce contexte de harcèlement, les arrestations et les mises en détention sont fréquentes. Les dizaines de chrétiens protestants qui se trouvent aujourd'hui en prison sont accusés de mise en danger de la sécurité publique, de propagande contre le régime, d'espionnage, de culte illégal ou d'inimitié envers Dieu. Ces accusations graves peuvent parfois aboutir à des condamnations à mort.

### **Les engagements internationaux de l'Iran**

L'Iran est membre des Nations unies et des principaux organismes rattachés à l'ONU. Il a ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques dont l'article 18 garantit explicitement la liberté de religion ou de conviction. Cet article est juridiquement obligatoire et contrôlé par le Comité des droits de l'homme. L'Iran a également ratifié la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la Convention relative aux droits de l'enfant, deux textes qui protègent également la liberté religieuse.

En mars 2010, l'Iran a été révisée par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU dans le cadre de l'Examen périodique universel (EPU). Le Conseil a émis des critiques sur l'intimidation et la persécution des minorités religieuses et a instamment prié l'Iran de répondre de ses engagements face aux institutions internationales et de collaborer davantage avec les procédures spéciales comme le Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction dont la dernière visite date de 1995 ou le Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants dont la demande de visite est sans réponse depuis 2005. L'Iran est également encouragé à ratifier la Convention y relative.

Le Rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran, Ahmed Shaheed, a publié son troisième rapport en février 2013. Il fait explicitement état d'une augmentation des violations des droits humains à l'encontre des minorités religieuses, notamment de persécution et de vagues d'arrestations. Il recommande à l'État d'Iran de remplir ses engagements internationaux afin d'éliminer toutes formes de discrimination en droit et en pratique.

La communauté internationale est préoccupée par la situation des minorités religieuses en Iran. Elle attend que se confirme l'ère réformatrice et de dialogue annoncée par le nouveau Président Hassan Rohani. Le deuxième passage de l'Iran devant le Conseil des droits de l'homme pour son EPU prévu en octobre 2014 est par conséquent très attendu.

**Afin d'adresser aux autorités de la République islamique d'Iran  
notre inquiétude sur la persécution des minorités religieuses dans le pays,  
nous vous invitons à signer et à faire signer la pétition annexée au dossier.  
Merci pour votre soutien !**

Sources principales : Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Iran, février 2013, Travaux du Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de croyance, Travaux de l'expert indépendant sur les questions relatives aux minorités, Rapports de l'Examen périodique universel de l'Iran passé en mars 2010, Divers rapports d'ONG (Fédération internationale des droits de l'homme, Pew Forum).